



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Metz, le 20 septembre 2021

SÉCHERESSE

La zone « Moselle aval, Orne, Nied et Seille » est placée en vigilance

Après un été maussade, la Moselle connaît un contexte estival tardif, depuis la seconde partie du mois d'août. Ce temps chaud et sec observé depuis quelques semaines entraîne une baisse généralisée des débits des cours d'eau. Le bassin de la Moselle, plus réactif que celui de la Meurthe, est particulièrement impacté. Bien que le niveau des eaux superficielles permette toujours de répondre aux besoins d'alimentation en eau de la population, sans préjudice au fonctionnement des milieux aquatiques, la baisse rapide des débits des cours d'eau observée ces derniers jours ne présente pas d'amélioration prochaine de la situation.

Par ailleurs, les prévisions de Météo France n'annoncent pas de pluies significatives dans les deux prochaines semaines. La situation est donc susceptible de s'aggraver. Pour cette raison, le préfet de la Moselle a placé la zone de gestion « Moselle aval, Orne, Nied et Seille » en situation de vigilance sécheresse et encourage tous les consommateurs d'eau à préserver la ressource en eau.

Aussi, le préfet appelle l'ensemble des usagers de l'eau, industriels, collectivités, agriculteurs et particuliers à faire preuve d'un usage mesuré de leurs prélèvements et leurs consommations en eau.

Recommandations pour les particuliers :

- Ne faire fonctionner son lave-linge et son lave-vaisselle que lorsqu'ils sont pleins ;
- Récupérer l'eau de pluie pour arroser les plantes et le potager ;
- Utiliser l'eau de lavage des légumes pour arroser les plantes ;
- Préférer les douches aux bains (un bain consomme 5 fois plus d'eau) et ne pas laisser couler l'eau pendant la toilette ;
- Arroser en dehors des périodes chaudes (de préférence tard le soir) pour éviter les pertes par évaporation ;
- Pailler les plantes et légumes (protège des fortes chaleurs et préserve l'humidité des sols) ;
- Réparer rapidement les éventuelles fuites d'eau.

Recommandations pour les collectivités et les professionnels :

- Réparer rapidement les éventuelles fuites d'eau ;
- Organiser l'arrosage en dehors des périodes chaudes ;
- Fermer les fontaines à circuits ouverts ;
- Différer les travaux les plus consommateurs d'eau.

Les collectivités sont invitées à signaler à l'Agence régionale de santé si des tensions dans la distribution en eau sont observées. Les services de l'État poursuivent le suivi de la situation hydrologique.

Contact : ddt-mise@moselle.gouv.fr

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Noëly Ballabio : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle